

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

N° 2025-70

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de JUILLET, à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

26/06/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, David PETITON.

Date d’Affichage :

26/06/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents excusés :

Monsieur Jean-François DEROIDE

Pouvoirs :

Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GUEROUT

OBJET : ABANDON DU PROJET D’INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Mme le Maire indique que le parking de la mairie, soumis à la loi LOM, nécessite que la délibération n°2024-069 soit modifiée.

Le coût de l’installation pour 2 points de charge sera de 4050 €.

L’installation est prévue avant septembre et la facturation se ferait en 2026.

En 2024, la présentation aux membres du Conseil s’est faite sur la base d’une gratuité. La délibération n’intégrait pas le coût de l’installation. Ce n’est que récemment que nous avons compris que le parking de la mairie était soumis à la loi LOM, lors de la transmission de la convention.

Compte-tenu de ces éléments, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, décident de renoncer au projet d’installation de la borne de recharge.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire



Daniel GUEROUT
Secrétaire de séance